



Genève en 3D

Un outil d'aide à la décision



La troisième dimension constitue sans conteste une percée majeure en matière d'outils de politiques publiques. Tant pour ce qui concerne la gestion du territoire au quotidien, que pour la compréhension des projets d'aménagement, la concertation entre les collectivités, les élus et la population, mais aussi et surtout pour son aide à la prise de décision.

Encore faut-il, pour cela, que l'ensemble des données d'une représentation tridimensionnelle du terrain et que les modélisations retenues répondent à une somme d'exigences reconnues par l'ensemble des acteurs. Dans ce contexte, le département de l'intérieur et de la mobilité propose un cours sur l'acquisition de données en 3 dimensions et ouvre la réflexion sur l'éthique liée à son utilisation.

Un cadre de référence

La base de données 2D dont dispose l'Etat de Genève est déjà très complète, comme le montre le Système d'information du territoire genevois (www.sitg.ch) qui inclue aujourd'hui, des données françaises grâce à son récent partenariat avec l'IGN (www.geoportail.fr) et des données du canton de Vaud suite au concours de l'office fédéral de la topographie. En intégrant des informations concernant les volumes réels, les hauteurs et les surfaces des objets, un nouveau seuil est en train d'être franchi. En effet, l'enrichissement des méthodes de représentation du territoire est un atout pour la mise en œuvre coordonnée des politiques publiques relevant notamment de l'aménagement du territoire, de la mobilité, de l'environnement, de la nature et du paysage, de l'agriculture et de l'eau. Parallèlement, il est

nécessaire de définir un cadre de références et de valeurs communes, en concertation avec les autres collectivités territoriales et les prestataires de données géoréférencés.

Deux dimensions ne suffisent plus à expliquer le territoire

La perspective d'un développement de l'agglomération à la fois compacte et multipolaire, caractérisée par une mixité des espaces entre logement, emploi et activité économique, montre la nécessité de se doter d'outils de représentation cartographique pour décrire ces enjeux aux habitants, aux élus, aux investisseurs et aux promoteurs. Cependant, il est indispensable de traiter de manière objective l'ensemble des plans d'une réalité toujours plus complexe.

Les objets de la 3D

Pour cela, l'administration genevoise a confié le projet à la direction de l'information du territoire (DIT) qui a décidé d'acquérir et de mettre à disposition de manière coordonnée et efficace un socle de données tridimensionnelles constitué des bâtiments, des infrastructures de transport, des ouvrages d'arts, des signalisations et de la végétation, informations qui existent déjà en deux dimensions. Ceci afin :

- de faciliter la compréhension des projets en vue d'un meilleur niveau de concertation avec la population et les élus ;
- d'améliorer les décisions en matière d'aménagement du territoire et de construction ;
- de maîtriser les coûts des projets par des représentations tridimensionnelles explicites et évolutives ;
- de faciliter les expertises de services de l'administration, par exemple dans les domaines du bruit et de la gestion de l'énergie.

l'objectif final étant d'améliorer la prise de décision.

Les risques pour les collectivités publiques

Ce développement technique doit obligatoirement s'accompagner de réflexions sur la valeur de la 3D. Ceci pour éviter les risques d'utilisation abusive d'une "pseudo 3D" qui privilégie les effets esthétiques d'illustration, propose un rendu épuré, voire inerte ou une vue orientée et masquée, de manière volontaire ou non, des aspects du terrain lors de la phase de promotion d'un projet ou de présentation des plans. Les représentants des urbanistes, des paysagistes, des architectes et des collectivités publiques doivent donc définir ensemble un certain nombre de prérequis, pour qu'un produit 3D soit déclaré conforme et apte à servir les politiques publiques et l'information à la population, dans le cadre d'un contrat global d'objectivité.

Pour une charte d'éthique de la 3D

Fruit d'une réflexion complète sur ces points en vue de leur fournir un cadre reconnu par les professionnels, la crédibilité d'un outil dont les usages se multiplient serait renforcée. Tant la simulation à l'usage des experts, qui gagnent en capacité de représentation, que la promotion des projets d'aménagement et d'équipement auprès du public et des décideurs politiques en bénéficieraient. Le département de l'intérieur et de la mobilité a donc décidé de se mobiliser avec d'autres partenaires institutionnels et représentants des milieux intéressés pour étudier la possibilité de recourir à une **charte** qui, dans cette perspective, s'avère une garantie indispensable de durabilité à la validité et à l'adéquation des données, quelles que soient leurs dimensions.

[Toutes les informations sur la 3D à Genève](#)